

## Budget 2016 – mesures d'économies

# Le Conseil d'Etat revient sur ses engagements : mobilisons-nous !

Lors de l'accord entre la FEDE et le Conseil d'Etat sur les baisses de salaires, le gouvernement s'était engagé sur un point : si les comptes sont excédentaires, le solde servira à diminuer d'autant les mesures d'économies touchant le personnel du service public et parapublic fribourgeois.

Depuis, on ne peut pas dire que les finances publiques fribourgeoises aient plongé dans le rouge : la fortune de l'Etat de Fribourg est restée stable, à un niveau élevé (962 millions de francs au 31.12.2014). On est donc loin de la crise ! Même la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, présidée par le député Michel Losey (UCD), a demandé au Conseil d'Etat, à la fin de l'année passée, d'alléger les mesures d'économies en 2016.

### 48,5 millions de francs de recettes supplémentaires...

Début 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a confirmé, suite à l'important bénéfice réalisé l'année précédente, qu'elle verserait 48,5 millions de francs à l'Etat de Fribourg. Un versement inattendu : lors de l'élaboration du budget 2015 – qui prévoit un très léger excédent de 0,2 million – l'Etat de Fribourg n'avait prévu aucune participation financière de la part de la BNS.

Les comptes 2015 vont donc clôturer avec un important bénéfice. Conformément aux engagements du Conseil d'Etat, ce dernier devrait prioritairement servir à atténuer les mesures d'économies touchant le personnel de l'Etat et des institutions subventionnées (social et EMS).

### ... pour une nouvelle provision !

Or, depuis l'annonce de la BNS, le discours du gouvernement a évolué. Plus question, dorénavant, de revoir à la baisse les mesures d'économies. Il souhaite utiliser les 48,5 millions versés par la BNS pour créer une nouvelle « provision pour les bénéficiaires futurs de la BNS ».

Pourtant, l'abandon des mesures d'économies en 2016 ne représenterait qu'une fraction des 48,5 millions que recevra l'Etat de Fribourg en 2015 : 10 millions environ pour les coupes salariales ; 4 millions pour les mesures d'économies dans l'enseignement.

### Servir les actionnaires...

Pourquoi créer une nouvelle provision pour « stabiliser » les budgets à venir, alors que l'Etat de Fribourg dispose d'une fortune confortable de près d'un milliard ?

Si le gouvernement privilégie une « logique d'économies à tout prix », pour reprendre les termes du Procureur général Fabien Gasser (La Liberté, 17 septembre 15), il a également l'intention d'offrir de nouveaux cadeaux fiscaux aux actionnaires. Ainsi, le Conseil d'Etat a annoncé son intention de diminuer massivement – de plus d'un quart ! – l'imposition du bénéfice des entreprises, qui passerait de 19,63% à 13,72%, et ce dès 2018. Un manque à gagner de 39 millions de francs pour l'Etat de Fribourg et de 42 millions de francs pour les communes. → Suite en page 2

# Manifestation

## Vendredi 13 novembre, 17h00

Place de l'Hôtel de Ville, Fribourg

« **NON** aux coupes salariales – Pour un service public de qualité »

- Octroi du palier au 1er janvier 2016.
- Enseignement : NON à l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes et au « salaire à la prestation ».
- HFR, social, administration, EMS : NON au gel des budgets et des postes de travail.

→ Suite de la page 1

**... et économiser sur les salaires et dans l'enseignement**

Concernant le personnel, le Conseil d'Etat a confirmé le maintien intégral des coupes salariales en 2016 : contribution dite « de solidarité » (1% sur la part de revenu dépassant 3'000 francs par mois), et octroi du palier au 1er juillet 2016.

Le Conseil d'Etat veut également entériner des mesures d'économies dans l'enseignement. Le gouvernement prévoit d'augmenter les effectifs dans les classes – pourtant parmi les plus élevés de Suisse – et envisage un « salaire à la prestation » : le salaire des enseignants varierait en fonction de la grandeur de la classe. Une mesure inacceptable et dangereuse : va-t-on fixer le salaire des infirmiers en fonction du nombre de lits occupés, et celui des policiers au nombre d'interventions effectuées ?

**La mobilisation doit se poursuivre !**

Le vendredi 26 juin 2015, plus de 1'000 salariés de la fonction publique et parapublique fribourgeoise se sont mobilisés pour donner un « carton jaune » au Conseil d'Etat. Depuis, le gouvernement est resté sourd à nos demandes, pourtant tout à fait raisonnables. Il faut donc poursuivre la mobilisation !

**Le SSP région Fribourg appelle le personnel du service public et parapublic à une nouvelle manifestation devant le Grand Conseil, le vendredi 13 novembre.** Avec un double objectif :

- Exiger le respect des engagements du Conseil d'Etat : les députés du Grand Conseil fribourgeois – qui débattent du budget 2016 la semaine suivante – doivent, au moins, octroyer le palier au 1er janvier 2016, et mettre un terme à la politique d'austérité du Conseil d'Etat.
- Les négociations concernant le personnel enseignant se termineront au début du mois de décembre. Il s'agit de donner un signal clair au Conseil d'Etat, et d'appuyer la signature d'un accord permettant le retrait de certaines mesures, en particulier l'augmentation des effectifs par classe et l'introduction d'un « salaire à la prestation ».



**Le « salaire à la prestation » : un danger qui guette l'ensemble du service public**

L'une des mesures d'économies que le Conseil d'Etat aimerait appliquer dans l'enseignement consiste à prendre en compte la taille du groupe d'élèves dans le calcul de la rémunération de l'enseignant. Selon le modèle mis en consultation par le Conseil d'Etat en 2014, dès qu'une classe est composée de moins de 10 élèves, une baisse de salaire correspondant à environ 20% sera appliquée.

L'adoption d'une telle mesure pourrait avoir des conséquences graves, pour l'ensemble de la fonction publique et parapublique fribourgeoise. Après les enseignants, les policiers seront-ils bientôt payés en fonction du nombre d'interventions ? Les soignants selon le nombre de patients ?

Dans la pratique, cette mesure est déjà effective puisque certains enseignants se voient contraints d'accepter une baisse de salaire s'ils ne veulent pas voir leur classe fermer. Si le Conseil d'Etat tient réellement à préserver la qualité de l'enseignement, il doit non seulement renoncer à cette mesure mais il doit également permettre aux options composées de peu d'effectifs de rester ouvertes.

**Détérioration des prestations**

Les mesures d'économies du Conseil d'Etat n'ont pas que des conséquences sur les salaires du personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise. Les contraintes budgétaires et le gel des postes de travail ont des conséquences très concrètes sur la qualité des prestations à la population.

- Dans le secteur de la justice, le Procureur général, Fabien Gasser, a dénoncé la sous-dotation du personnel et la « logique d'économies à tout prix », qui « met en péril l'administration sereine de la justice » (La Liberté, 17 septembre 2015).
- Les enseignants, eux, sont confrontés à des effectifs plus élevés dans les classes, au manque d'appuis – en particulier pour l'intégration – et à des moyens insuffisants pour appliquer les dispositions prévues par la nouvelle Loi scolaire (La Liberté, 12 septembre 2015).
- A l'HFR, la sous-dotation est chronique et épuise les infirmiers/-ières ; le personnel a moins de temps pour les patients et la qualité des soins diminue.
- Dans les EMS et le secteur social, les coupes budgétaires ont pour conséquence une diminution de la qualité des prestations aux résidents.

Enseignement

# Campagne pour une baisse des effectifs par classe

Si l'un des rôles du SSP est de lutter contre le démantèlement du service public en essayant de contrer les attaques régulières qu'il subit, il est aussi essentiel de proposer des améliorations. Le groupe Enseignement du SSP région Fribourg a donc décidé de lancer une campagne visant à abaisser les maxima d'élèves par classe.

Il faut souligner que Fribourg fait partie des cantons autorisant des effectifs par classe les plus élevés de Suisse avec, par exemple, 29 élèves au cycle d'orientation section pré-gymnasiale et 27 élèves au collège (voir comparaisons ci-dessous).

### Mettre l'élève au centre ?

Malgré des classes (sur)chargées, il est pourtant demandé aux enseignants de mettre l'élève au centre afin qu'il puisse bénéficier d'un suivi prenant en compte ses singularités. Le décalage entre le travail prescrit par cette philosophie et la réalité du terrain est donc bien réel. Evidemment, plus le nombre d'élèves est élevé, plus le travail de correction est important. Mais l'impact ne se traduit pas seulement en terme de surcharge pour les enseignants, il touche également certains élèves qui peuvent se retrouver laissés de côté si l'enseignant n'a pas de temps à leur consacrer.

### Impacts positifs

Les impacts positifs d'une réduction de la taille des classes sont pourtant nombreux et attestés par plusieurs études.

Du côté des élèves, ceux-ci présenteraient moins de problèmes de comportement, participeraient plus activement aux cours et leur développement personnel et social serait amélioré. Quant aux enseignants, ils auraient plus de facilité à remarquer les pro-

blèmes d'apprentissage, ils passeraient moins de temps à gérer la classe et pourraient ainsi plus se consacrer à l'enseignement individualisé. De plus, les études montrent une amélioration du bien-être psychique, une diminution des risques d'épuisement professionnel et une baisse du stress puisque les enseignants seraient plus aptes à faire face à leur charge de travail dans des petites classes.

Ainsi, en diminuant les effectifs, ce ne sont pas seulement les conditions de travail qui seront améliorées, c'est aussi la qualité de l'enseignement qui sera meilleure !

Pour soutenir la campagne du SSP groupe enseignement, signez la pétition ! [www.ssp-fribourg.ch](http://www.ssp-fribourg.ch)



## Effectifs par classe, comparaison

### PRIMAIRE

Fribourg	26
Vaud	18-20
Grisons	24
Lucerne	22

### ENFANTINE

Fribourg	23
Jura	20
Vaud	22
Lucerne	22

### SECONDAIRE II

Fribourg	27
Genève	24
Jura	24
Zoug	22

### SECONDAIRE I

Fribourg	EB : 21 / G : 27 / PG : 29
Vaud	G : 20 / PG : 24
Valais	25
Genève	R1 : 14 / R2 : 18 / R3 : 24

EB Exigences de base, G : Général, PG : Pré-gymnasial  
R Regroupements qui correspondent à EB, G et PG à Fribourg

## HFR – Personnel soignant : priorités identifiées

Au mois de juillet 2015, le SSP-HFR a diffusé un questionnaire auprès du personnel soignant de l'Hôpital cantonal. Objectif de cette démarche : identifier les besoins du personnel et les revendications prioritaires. La même démarche avait été effectuée auprès du personnel de l'HFR, site de Riaz, fin 2014.

Les résultats des deux questionnaires pointent des problèmes identiques :

- Le manque d'effectifs, en particulier les remplacements insuffisants des employés en congé de maternité, maladie ou accident.
- Le temps passé sur les dossiers informatisés (DSI, LEP, DPI etc.), en constante augmentation.

Les solutions suivantes ont été plébiscitées par le personnel soignant des deux sites :

- Meilleur remplacement des congés de maternité et de maladie.
- Création d'un pool d'infirmières/-iers permettant de soulager les différents sites de l'HFR en cas de sous-effectif dû à des congés (maladie, maternité etc.).

### Les principaux résultats

100 employés, travaillant dans les soins, ont répondu au questionnaire diffusé par le SSP-HFR, parmi lesquels 71 infirmiers/-ières.

#### 1. Quels sont les points forts de votre service ?

- Bonne ambiance 57,5%
- Solidarité/esprit d'équipe 34%
- Dynamisme 32%

#### 2. Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez actuellement ?

- Le temps passé sur les dossiers DPI et LEP 64%
- Non-remplacement des congés de maternité et/ou des absences longue durée 53,5%
- Manque d'effectif 41%

#### 3. Quelles propositions auriez-vous à faire afin de pallier au mieux à ces problèmes ?

- Meilleur remplacement
  - Des congés de maternité 44%
  - Des absences pour cause de maladie 44%
- Création d'un pool 40%
- Augmentation des effectifs 37%

### ... et maintenant ?

Le SSP-HFR va rencontrer la Direction des soins et la Direction générale afin de leur faire part des résultats du questionnaire. Nous allons demander l'ouverture de négociations permettant :

- De créer un pool d'infirmières/-ières au sein de l'HFR.
- De faire en sorte que les montants versés par l'assurance perte de gain (APG) en remboursement du salaire des employées en congé de maternité soit intégralement utilisé pour les remplacer, et pas utilisé à d'autres fins (remplacement des personnes malades etc.).

## Résidence des chênes – Jugement Orange

Le SSP Région Fribourg, après avoir été interpellé par plusieurs employé-e-s de la Résidence des Chênes, est intervenu auprès de la direction afin que les indemnités dites du « Jugement Orange » soient versées dans le respect des dispositions prévues en la matière.

Ces indemnités sont dues pour le travail de nuit et du weekend, et doivent également être versées durant les vacances et en cas d'incapacité de travail. C'est le SSP Région Fribourg qui, en 2012, a obtenu le versement de telles indemnités dans le secteur subventionné fribourgeois.

En principe, ces indemnités sont versées mensuellement durant les périodes concernées (vacances et / ou maladie), ce qui n'est pas le cas à la Résidence des Chênes. Le versement de ces indemnités y est effectué nettement plus tard, voire l'année d'après.

Dès lors, après discussion avec la Direction, nous avons obtenu que dès l'année 2016 ces indemnités soient versées mensuellement.

# Modification des voies de recours à l'Etat de Fribourg

Lors de la session du mois de septembre, le Grand Conseil a entériné une modification des voies de recours pour le personnel de l'Etat de Fribourg et des établissements autonomes (HFR, RFSM, Université, Etablissements de Bellechasse etc.).

## Le Tribunal cantonal, nouvelle instance de recours

Actuellement, la première instance de recours pour le personnel de l'Etat et des établissements autonomes est le Conseil d'Etat. Dorénavant, pour contester toute décision les concernant, les salariés de l'Etat de Fribourg devront s'adresser au Tribunal cantonal.

Cette modification aura, notamment, pour conséquence que les recours deviendront payants si la valeur litigieuse (le montant en jeu) est supérieure à 30'000 francs. Actuellement, les recours au Conseil d'Etat sont gratuits.

Par ailleurs, le Tribunal cantonal étant une instance élevée dans la hiérarchie judiciaire, une telle modification risque de décourager nombre de salariés à contester des décisions les concernant, un recours apparaissant disproportionné.

## Pas de dépens

L'intervention du SSP région Fribourg sur ce dossier a toutefois permis de garantir que les personnes faisant recours n'auront pas à payer de dépens (en cas de rejet du recours, la partie adverse doit, en principe, payer les frais d'avocats de l'autre partie).

Le Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) prévoit, en effet, que les « collectivités publiques » ne peuvent prétendre à se faire rembourser des frais d'avocats. Le SSP région Fribourg est intervenu pour que cette disposition concerne également les employés des établissements autonomes, qui ne peuvent être considérés comme des employés de « collectivités publiques » à proprement parler.

A la tribune du Grand Conseil, le Conseiller d'Etat Georges Godel a garanti que les dispositions s'appliquant au personnel de l'Etat – donc l'absence de dépens – seraient les mêmes pour le personnel des établissements autonomes.

## Plutôt un Tribunal des prud'hommes

Sur le fond, le SSP région Fribourg regrette cette modification du droit de recours. Lors de la consultation, le SSP région Fribourg avait privilégié la création d'un Tribunal des prud'hommes spécifique à l'administration cantonale, comme c'est le cas dans le canton de Vaud.

## EVALFRI

La classification salariale de l'ensemble des fonctions existant à l'Etat de Fribourg est déterminée par la méthode d'évaluation EVALFRI.

Pour demander l'évaluation – ou la réévaluation – d'une fonction, il faut s'adresser à la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Le SSP région Fribourg défend régulièrement des salariés qui souhaitent obtenir une revalorisation de leur salaire. Ces démarches ont permis, à plusieurs reprises, d'obtenir une amélioration de leur fonction. Coup de projecteur sur les professions actuellement défendues par le SSP région Fribourg

### Professeurs du Conservatoire

Le SSP région Fribourg a soutenu l'Association du personnel des enseignants du Conservatoire dans sa demande de revalorisation de la classe salariale (classe 17 et 18). Cette demande faisait suite à l'exigence du master pour pouvoir enseigner au Conservatoire. Fin 2014, le Conseil d'Etat a décidé que les enseignants du Conservatoire disposant du master seraient colloqués en classe 20. Ceux qui ne disposent pas de ce diplôme passeront en classe 20 après 10 ans d'ancienneté, à condition que leur taux d'activité soit supérieur à 50% (sinon : passage en classe 20 après 15 années d'ancienneté).

### ATSSO

Le SSP région Fribourg a demandé la revalorisation salariale des Assistants techniques spécialisés en salle d'opération (ATSSO). Actuellement, les ATSSO sont colloqués en classe 5 et 6, soit parmi les classes de salaires les plus basses à l'Etat de Fribourg. Un dossier a été constitué et déposé à la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Les ATSSO ont obtenu l'appui de nombreux médecins dans leur démarche. Le SSP soutient également les techniciens en salle d'opération (TSO) dans la même démarche de revalorisation salariale.

### Agents de la force publique

Une demande de revalorisation de la classification des agents de détention a été déposée en fin d'année 2014. Une réponse devrait intervenir avant la fin de l'année 2015.



« Le droit de recours va devenir plus difficile à saisir pour le personnel de l'Etat de Fribourg et des établissements autonomes ».

# Le SSP interlocuteur à part entière du Conseil d'Etat

Dès le 1er janvier 2016, le SSP région Fribourg sera reconnu comme interlocuteur à part entière du Conseil d'Etat. Notre syndicat participera donc aux négociations avec le Conseil d'Etat concernant le personnel de l'Etat, aux côtés de la FEDE (faïtière des associations du personnel de l'Etat).

Il s'agit, pour le SSP région Fribourg, d'un progrès majeur. Dorénavant, nous pourrons négocier les conditions de salaires et de travail du personnel de l'Etat directement avec le Conseil d'Etat.

## Fribourg, une exception

Pour rappel, une Assemblée des délégués extraordinaire du SSP région Fribourg avait décidé, le jeudi 23 avril, de démissionner de la FEDE au 31 décembre 2015.

Suite à cette décision, le SSP région Fribourg a demandé au Conseil d'Etat d'être reconnu comme interlocuteur à part entière, en invoquant l'article 128 de la LPers, qui prévoit que le Conseil d'Etat reconnaît comme partenaires « la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg, l'Association des magistrats et cadres supérieurs, les associations professionnelles et les organisations syndicales ».

A cela s'ajoute que la jurisprudence constante du Tribunal fédéral interdit à un employeur public de privilégier une organisation syndicale à une autre. Enfin, le SSP est reconnu comme interlocuteur à part entière dans l'ensemble des cantons romands (Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et, depuis peu, Valais) : le canton de Fribourg faisait donc figure d'exception.

## Réponse du Conseil d'Etat

Par courrier du 9 juillet 2015, le gouvernement indique que « le Conseil d'Etat constate que, dès le 1er janvier 2016, le SSP sera reconnu comme interlocuteur du Conseil d'Etat ».

Le SSP région Fribourg discutera, au cours des prochains mois, des questions prioritaires à négocier avec le Conseil d'Etat dès le mois de janvier 2016.

## 2016 : révision de la LPers et du RPers !

Ceci dit, la révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) et du Règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg (RPers) sera un des principaux enjeux de discussion au cours de l'année 2016.

Dans sa réponse à la question déposée par les députés Xavier Ganioz et Hugo Raemy (« Adaptations nécessaires de la LPers et droit de grève », 30 juin 2015), le Conseil d'Etat indique que le gouvernement « effectuera cette révision de la LPers et du RPers dans les meilleurs délais, au plus tard d'ici la fin de la présente législature, soit d'ici le 31 décembre 2016 ».

Parallèlement à la reconnaissance du droit de grève, cette révision sera, également, l'occasion d'améliorer d'autres dispositions. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans le prochain numéro d'Infos syndicales.



« La révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg sera un des enjeux des discussions avec le Conseil d'Etat fribourgeois »

JAB  
1701 Fribourg

- Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir ..... brochures d'information sur le syndicat.
- Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

nom, prénom :

adresse :

NPA, Localité :

A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

JAB  
1701 Fribourg